



# CANPASS Air

Passer la  
frontière en un  
clin d'œil

PROTECTION SERVICE INTÉGRITÉ  
PROTECTION SERVICE INTÉGRITÉ  
EGRITY PROTECTION SERVICE  
INTÉGRITÉ PROTECTION SERVI  
CE INTEGRITY PROTECTION SE  
RVICE INTÉGRITY PROTECTION  
SERVICE INTÉGRITY PROTECTI  
ON SERVICE INTÉGRITY PROT  
ECTION SERVICE INTÉGRITY PR  
OTECTION SERVICE INTÉGRITÉ  
PROTECTION SERVICE INTÉGRITY  
TY PROTECTION SERVICE INT  
ÉGRITÉ PROTECTION SERVICE  
INTEGRITY PROTECTION SERVI  
CE INTÉGRITÉ PROTECTION SE



---

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, 2014

N° de catalogue PS38-52/2014F-PDF  
ISBN 978-0-660-02066-2

Le présent document est disponible sur le site Web de l'Agence des services frontaliers du Canada à :  
<http://www.cbsa-asfc.gc.ca>

Le présent document est disponible sur demande sous forme de média substitut.

Also available in English under the title: CANPASS Air - Border clearance in the blink of an eye

---

## Passer la frontière en un clin d'œil

CANPASS Air est un programme de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) qui permet aux grands voyageurs préapprouvés des lignes aériennes commerciales de respecter leurs obligations en matière de passage à la douane en regardant simplement dans une caméra qui fait la lecture de l'iris de l'œil comme preuve d'identité.

La technologie biométrique de la lecture de l'iris utilisée dans le cadre de ce programme est sécuritaire, rapide et considérée comme étant l'une des plus exactes et des moins invasives des technologies biométriques mondiales.

## Privilèges des membres

---

Les membres de CANPASS Air bénéficient des avantages suivants : ils peuvent utiliser le poste de déclaration libre-service lorsqu'ils arrivent au Canada; ils évitent les lignes d'attente habituelles aux douanes et à l'immigration; et ils peuvent effectuer plus facilement le paiement des droits et des taxes. Votre statut de membre est valide pour un an. L'ASFC réévaluera votre admissibilité au moment du renouvellement de votre carte de membre.

Tous les voyageurs peuvent être soumis à des examens effectués par les agents des services frontaliers. Pour éviter tout retard, vous devez avoir en votre possession votre carte de membre du CANPASS Air, une preuve d'identité et des documents de voyage valides chaque fois que vous entrez au Canada.

## Êtes-vous admissible au programme?

---

Si vous êtes un citoyen ou un résident permanent du Canada, ou un citoyen ou un résident étranger des États-Unis, et que vous avez résidé dans l'un ou l'autre de ces pays, ou dans les deux, au cours des trois dernières années consécutives, vous pouvez présenter une demande.

Vous serez admissible dans les circonstances suivantes :

- vous êtes admissible au Canada en vertu des lois sur l'immigration applicables;
- vous résidez au Canada ou aux États-Unis;
- vous fournissez des renseignements vrais et exacts sur votre demande;
- vous n'avez pas de dossier criminel ou vous avez obtenu une réhabilitation pour une infraction criminelle (les infractions routières liées à l'alcool, comme la conduite en état d'ébriété, sont des infractions criminelles au Canada);
- vous n'avez pas fait l'objet d'une saisie par les douanes au cours des cinq dernières années;
- vous n'avez pas enfreint la législation douanière ou celle de l'immigration.

**Remarque :** Les enfants de moins de 18 ans doivent obtenir le consentement d'un parent ou d'un tuteur légal avant de s'inscrire au programme. Si aucun des deux parents n'est présent pour l'inscription au programme, ou lorsqu'il y a seulement un parent ou un tuteur légal, l'agent des services frontaliers devra obtenir les preuves documentaires relatives à la garde. Les documents doivent stipuler que l'adulte est bien le parent ou le tuteur légal.

Les bébés de moins d'un an ne sont pas admissibles à ce programme

## Comment présenter une demande

---

Chaque demandeur, y compris toute personne de moins de 18 ans, doit remplir le formulaire de demande ci-joint. La demande peut être présentée de deux façons : par courrier ou en personne.

Pour s'inscrire au programme CANPASS Air aux aéroports internationaux de **Vancouver, de Calgary, d'Edmonton ou de Winnipeg**, vous devez envoyer le formulaire rempli, ainsi qu'une preuve de citoyenneté ou de statut de résident permanent et les frais de traitement de 50 \$CAN, à l'adresse suivante :

Centre de traitement canadien  
28 176th Street  
Surrey BC V3S 9R9  
CANADA

Pour l'inscription au programme CANPASS Air aux aéroports internationaux de **Halifax, de Toronto ou de Montréal**, vous devez envoyer vos documents de demande remplis à l'adresse suivante :

Centre de traitement canadien  
1er étage  
400, Place d'Youville  
Montréal QC H2Y 2C2  
CANADA

Vous pouvez également aller porter vos documents de demande remplis à l'un des centres d'inscription CANPASS Air. Visitez le site Web [CANPASS](#) de l'ASFC.

Si vous êtes un citoyen canadien ou américain, vous devez fournir une photocopie de l'un des documents suivants comme preuve de citoyenneté :

- un certificat de naissance et une pièce d'identité avec photo;
- un passeport valide;
- une carte ou un certificat de citoyenneté avec photo;
- un certification de naturalisation;
- une déclaration de rétention de la citoyenneté canadienne;
- un certificat de statut d'Indien inscrit au Canada;
- un certificat d'enregistrement d'une naissance à l'étranger.

Si vous avez un statut de **résident permanent** au Canada ou un statut de **résident étranger** aux États-Unis, vous devez fournir une photocopie de **l'un** des documents suivants comme preuve de résidence :

- une carte valide d'étranger inscrit aux États-Unis,
- une carte valide de résident permanent du Canada.

**N'ENVOYEZ PAS** les documents originaux avec votre demande, car ils ne vous seront pas retournés. Il faut compter de quatre à six semaines pour le traitement des demandes.

Vous pouvez télécharger le formulaire de demande à partir du site Web [CANPASS](#) de l'ASFC.

Pour que nous traitions votre demande, vous devez :

- avoir inclus les frais de traitement;
- avoir signé tous les documents requis;
- avoir répondu à toutes les questions concernant les infractions criminelles;
- avoir inclus une preuve de citoyenneté ou de statut de résident permanent.

**Remarque :** Pour pouvoir travailler ou étudier au Canada, les citoyens et les étrangers résidents des États-Unis doivent normalement obtenir un permis de travail ou d'études de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Vous devez demander cette autorisation avant de vous inscrire au programme CANPASS Air.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec un bureau CIC au Canada ou un bureau canadien des visas aux États-Unis. Vous pouvez également visiter le site Web du [CIC](#)

---

## Frais de traitement

Des frais de traitement de 50 \$CAN sont exigibles et ne sont pas remboursables. Vous pouvez acquitter les frais par carte VISA, MasterCard ou AMEX par chèque ou mandat à l'ordre du receveur général du Canada. Votre demande ne sera traitée qu'après réception des frais de traitement. Il n'y a pas de frais pour les enfants âgés de moins de 18 ans.

**Remarque :** Les frais de traitement du programme CANPASS Air ne sont pas remboursables, que vous ayez été accepté ou non au programme.

---

## Processus d'approbation

Votre formulaire de demande sera vérifié par des membres d'organismes d'application de la loi canadiens, afin de s'assurer que vous respectez la *Loi sur les douanes et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Si votre demande est approuvée, vous recevrez une lettre vous demandant de vous présenter à un centre d'inscription CANPASS Air pour compléter le processus d'inscription. Vous disposez de **90 jours** à compter de la date de la lettre pour compléter votre inscription.

Si vous ne répondez pas aux critères d'admissibilité, vous recevrez une lettre vous en informant.

---

## Centre d'inscription CANPASS Air

Lorsque vous vous présenterez à l'un des centres d'inscription, un agent prendra les mesures suivantes :

- il examinera les renseignements qui figurent sur votre formulaire de demande;
- il vérifiera votre identité, votre preuve de citoyenneté ainsi que vos documents de voyage;
- il finalisera les exigences relatives à votre admissibilité à titre de membre;
- il prendra une photo numérique de votre iris\*, qui servira à confirmer votre identité chaque fois que vous entrerez au Canada;
- il prendra une photo numérique de vous pour votre carte de membre;
- il produira votre carte de membre du programme CANPASS Air;
- il vous expliquera le processus relatif à la *Carte de déclaration du voyageur*;
- il vous expliquera les modalités du programme CANPASS Air;
- il vous montrera comment utiliser le poste de déclaration libre-service à l'aéroport.

\* L'agent des services frontaliers prendra une photo de vos yeux à l'aide d'un appareil photo numérique. Le modèle biométrique de votre iris sera stocké dans une base de données centrale sécurisée de l'ASFC. Seuls les fonctionnaires autorisés de l'ASFC y auront accès.

Les membres du programme CANPASS Air peuvent utiliser les postes de déclaration dans les aéroports internationaux où le programme est offert.

Au fur et à mesure de l'élargissement du programme, CANPASS Air sera offert dans d'autres bureaux. Veuillez consulter le site [www.asfc.gc.ca/canpass](http://www.asfc.gc.ca/canpass) pour obtenir les renseignements les plus récents à ce sujet.

## Pour en savoir plus

---

Si vous êtes au Canada, vous pouvez téléphoner sans frais au Service d'information sur la frontière au 1 800 959-2036.

Si vous êtes à l'extérieur du Canada, vous pouvez téléphoner au (204) 983-3500 ou (506) 636-5064 (des frais d'interurbain s'appliquent).